



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de **SAINTE-CONSORCE**

## Séance du mardi 10 décembre 2024

### Délibération n° 2024-58

**Nombre de membres :**

En exercice : 19  
Présents : 15  
Pouvoirs : 4  
Votants : 19

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 5 décembre 2024

**Date d'affichage électronique de la convocation :** 5 décembre 2024

**Secrétaire de Séance :** Marylène CELLIER

**Présents :** Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Nathalie ROUGEMONT - *Elisabeth* SAGE - Yoann TRICAULT - Vincent BRUN - David OHANNESSIAN - Caroline VITAL – Charlotte PIERRAT - Thomas RIGAUD - Julie SABY

**Absent(s) représenté(s) :**

Odile BELIER COLLONGE a donné pouvoir à David OHANNESSIAN – Emmanuel VINCENT a donné pouvoir à Yoann TRICAULT - Serge FERRANDEZ a donné pouvoir à Pascal DIDELET - Magalie NEVEU a donné pouvoir à Bertrand GAULÉ

**Absent (s):**

**Objet : AFFAIRES SCOLAIRES – Subvention à l’OCCE pour financer les frais de fonctionnement du RASED – année scolaire 2024 2025**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'existence du Réseau d'Aides Spécialisées (RASED) qui intervient en milieu scolaire. Ce réseau a pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté par l'intermédiaire de personnel spécialisé, psychologues et psychomotriciens.

Il a été décidé, afin d'en clarifier le fonctionnement de modifier le mode de financement du RASED de la circonscription de Grézieu la Varenne en mettant en place, pour son financement, une subvention à l'OCCE sur le compte du RASED.

La subvention sollicitée est de 1 € par élève scolarisé dans les écoles de la commune.

Compte tenu du nombre d'élèves inscrits auprès du groupe scolaire de Sainte-Consorce (écoles maternelles et primaires) en septembre dernier (170 élèves), la participation pour l'année scolaire 2024/2025 s'élèvera à 170 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :**

Votants : 19 – suffrages exprimés : 19 - Abstention : 0 Pour : 19 – Contre : 0

- **APPROUVE** le montant de la subvention à verser à l'OCCE pour le compte du RASED, soit 170 € pour l'année 2024/2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer les documents nécessaires l'exécution de la présente délibération.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2024 et suivants

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture  
et sa publication sur le site internet de la commune*